



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 1/7

CERAMAGE  
SEP

Date d'impression : 11 juillet 2016

## SECTION 1. Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Marque du produit :

**CERAMAGE "SEP"**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Matériau dentaire

Utilisations déconseillées : Aucune autre donnée

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Nom du fabricant : SHOFU DENTAL GmbH

Adresse : Am Brüll 17, 40878 Ratingen, Germany

Téléphone : +49 (0) 2102-8664-0

Fax : +49 (0) 2102-8664-64

Email : info@shofu.de

Section en charge : Gestion de la qualité et des affaires réglementaires

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

+49-2102-8664-53 (SHOFU DENTAL GmbH) 24 heures / 7 jours

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

CLASSIFICATION (EC 1272/2008)

Liq. inflam. 2

H225

Liquide et vapeur hautement inflammables.

Irritation des yeux. 2

H319

Entraîne une grave irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

ÉTIQUETTE CONFORME À (EC) N° 1272/2008



GHS02



GHS07

### COMPOSANTS DE L'ÉTIQUETAGE DÉTERMINANTS DANGEREUX

Alcool éthylique

### MENTION D'AVERTISSEMENT

Danger

### MENTIONS DE DANGER

H225

Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319

Entraîne une grave irritation des yeux.

### CONSEILS DE PRUDENCE

P210

Tenir éloigné de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.- Ne pas fumer.

P233

Maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

P242

N'utiliser que des outils anti-étincelles.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.

(Suite à la page2)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 2/7

CERAMAGE

SEP

Date d'impression : 11 juillet 2016

(Suite de la page1)

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau sous l'eau/la douche.

P264

Se laver soigneusement les mains après toute utilisation.

P305+P351+P338

SI DANS LES YEUX : Rincer avec de l'eau très prudemment pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire.

Continuer le rinçage.

P337+P313

Si une irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin.

P403+P325

Stockez dans un endroit bien ventilé. Conservez au frais.

P501

Se débarrasser du contenu/conteneur en conformité avec les réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

## 2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Ne s'applique pas.

vPvB : Ne s'applique pas.

## SECTION 3. Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Caractérisation chimique : Mélanges

3.2 Description : Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

3.3 Composants dangereux :

Alcool éthylique Cas : 64-17-5 55-60 %

EINECS : 200-578-6

Liq. Inflam. 2, H225 ; Irritation des yeux. 2, H319

3.4 Informations supplémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se reporter à la section 2.

## SECTION 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux :

Rincer avec de l'eau très prudemment pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Si l'irritation persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec du savon et de grandes quantités d'eau. En cas de contact avec la peau, une irritation de la peau, demander un avis médical/consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Demander un avis médical/consulter un médecin.

(Suite à la page3)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 3/7

CERAMAGE

SEP

Date d'impression : 11 juillet 2016

(Suite de la page2)

Inhalation : Placez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour la respiration.  
Si le symptôme concernant le souffle s'éteint, appeler un CENTRE ANTI-POISON pour obtenir un médecin.

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, les deux sont aigus et différés  
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication de toute consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial requis  
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

CO<sub>2</sub>, produits chimiques secs, de la mousse

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange :

Liquide facilement inflammable à température ambiante.

En cas d'incendie, du gaz et de la fumée irritants peuvent être émis.

5.3 Conseils pour les pompiers :

Porter des vêtements de protection incendie et des appareils respiratoires autonomes, si nécessaire.

## SECTION 6. Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions environnementales :

Envoyer à une entreprise de traitement/d'élimination approuvée ou mettre au rebut conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage :

Essuyer et mettre au rebut dans un récipient adapté.

6.4 Référence à une autre section :

Voir la Section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la Section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la Section 13 pour des informations sur la mise au rebut.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre :

Manipuler dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et de toute source de chaleur. Ne pas fumer.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris toutes incompatibilités :

Garder le conteneur hermétiquement fermé. Stocker dans un endroit frais et sombre et dans une zone ignifuge. Séparé de forts oxydants.

7.3 Usage(s) spécifique(s) :

Aucune autre information pertinente n'est disponible

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/Protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle :

(Suite à la page4)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 4/7

CERAMAGE

SEP

Date d'impression : 11 juillet 2016

(Suite de la page3)

## Limites d'exposition

Alcool éthylique [Cas N° 64-17-5] :

[ACGIH 2007] 1 000 ppm comme TWA

NIOSH REL : TWA 1 000 ppm (1 900 mg/m<sup>3</sup>)

OSHA PEL : TWA 1 000 ppm (1 900 mg/m<sup>3</sup>)

[DFG 2004] MAK : 500 ppm, 960 mg/m<sup>3</sup> ; Catégorie maximale de limitation : II (2)

Pas d'autres données ; se reporter à l'élément 7.

## 8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection des voies respiratoires :

Non requis.

Protection de la peau :

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc butyle

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Des lunettes de protection.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence/odeur/couleur : Liquide blanc légèrement laiteux avec une odeur d'alcool.

Seuil olfactif: Non déterminé.

pH : Non déterminé.

Point de fusion/ point de congélation : Non déterminé.

Point d'ébullition : Non déterminé.

(Suite à la page5)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 5/7

CERAMAGE

SEP

Date d'impression : 11 juillet 2016

(Suite de la page4)

Point d'éclair :	15,8 °C (fermé)
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Supérieure/ Inférieure limites d'inflammabilité ou d'explosion :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Densité relative :	0,93 (eau=1)
Solubilité : solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
La température d'auto-inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Viscosité :	Non déterminé.
Propriétés explosives :	Non applicable.
Propriétés oxydantes :	Non applicable.

## 9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales de température et de pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter :

Éviter la lumière directe du soleil, la chaleur excessive, des flammes ou une autre source d'inflammation.

### 10.5 Matériaux incompatibles :

Matériaux oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:

Alcool éthylique ;

Toxicité d'inhalation :

souris	CL50	39 g/m <sup>3</sup> /4H
rat	CL50	20 000 ppm/10H

Toxicité orale :

souris	DL50	7 500 mg/kg
rat	DL50	7 060 mg/kg
lapin	DL50	6 300 mg/kg
être humain	TDL0	0,5 g/kg
être humain	LDL0	1 400 mg/kg

(Suite à la page6)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 6/7

CERAMAGE

SEP

Date d'impression : 11 juillet 2016

(Suite de la page5)

	Toxicité cutanée : lapin	LDL0	20 g/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Endommagement/irritation des yeux:	Irritation des yeux. 2; H319 Entraîne une grave irritation des yeux.		
Sensibilisation respiratoire:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Sensibilisation cutanée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Mutagenicite sur les cellules germinales/Genotoxicite:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancerogénité:	Alcool éthylique ; ACGIH-A4 ; Non classable comme cancérogène pour l'homme. [DFG 2004] MAK ; catégorie cancérogène : 5		
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Effets sur et par le lait maternel:	Manque de données.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

## SECTION 12. Informations relatives à l'environnement

- 12.1 Toxicité :  
Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 12.2 Persistance et dégradabilité :  
Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 12.3 Bioaccumulation potentielle :  
Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 12.4 Mobilité dans le sol :  
Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :  
Ne s'applique pas.
- 12.6 Autres effets indésirables :  
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

(Suite à la page7)

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 7/7

CERAMAGE

SEP

Date d'impression : 11 juillet 2016

(Suite de la page6)

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/le conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU : 1 170
- 14.2 Nom correct de livraison ONU : ÉTHANOL, solution
- 14.3 Classe(s) de danger de transport : 3 Liquides inflammables.
- 14.4 Groupe d'emballage : II
- 14.5 Dangers pour l'environnement : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur :  
Avertissement : Liquides inflammables.
- 14.7 Transport en gros selon l'Annexe II de MARPOL73/78 et du code IBC :  
Ne s'applique pas.

## SECTION 15. Informations de réglementation

- 15.1 Réglementations/législation de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :
- RÉGLEMENTATIONS DE L'UE : Voir Section 2
  - Autres réglementations, limitations et règlements d'interdiction :  
Le produit est un appareil médical conformément aux directives CE 93/42/CEE.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :  
Une estimation de la sécurité des produits chimiques n'a pas été effectuée.

## SECTION 16. Autres informations

Ce produit est réservé à un usage dentaire professionnel. (instrument/matériel)

### Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.
- H319 Entraîne une grave irritation des yeux.

### Acronymes et abréviations

- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- CL50: Lethal concentration, 50 percent
- DL50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Version numéro 4

Date de révision : 2 juin 2016